



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 JUILLET 2011

**DOSSIER N° 12 :**

CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL  
ENFANTS PARENTS (LAEP)  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT ENTRE LA VILLE  
DU BOUSCAT ET LA CAF DE LA  
GIRONDE – CONTRAT ENFANCE  
JEUNESSE (CEJ) 2008 – 2011 :  
AVENANT N°2 : AUTORISATION  
DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 12 juillet 2011

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : M. LAMARQUE (à MME COSSECQ) pour les dossiers N° 3 et 4, MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), MME DESON (à M. PASCAL), MME BEGARDS (à MME BORDES)

**Absent** :

**Secrétaire** : MME SOULAT

**DOSSIER N°12 :**      **CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA  
VILLE DU BOUSCAT ET LA CAF DE LA GIRONDE –  
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2008 – 2011 :  
AVENANT N°2 : AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : MME LECLAIRE

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde s'est engagée depuis 1993, auprès de la Ville du BOUSCAT, pour la mise en œuvre sur le territoire communal d'une politique d'action sociale, en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, par le biais de contrats enfance jeunesse successifs.

Ce partenariat, renforcé par la réalisation du diagnostic de territoire établi par la CAF en 2009 et la signature d'une Convention Territoriale Globale entre la ville et la CAF le 30 novembre 2010, développe la dimension familiale. En ce sens, la création d'un lieu d'accueil enfants parents a été posée comme une action prioritaire pour LE BOUSCAT, en terme d'accompagnement des familles.

Le LAEP a pour objectifs :

- d'offrir une écoute et un accompagnement aux parents dans leur rôle éducatif
- de proposer aux familles un espace de lien social et de solidarité.

Il s'adresse aux enfants jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un parent ou d'un adulte familial, pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Il accueille également les futurs parents désireux d'échanger avec d'autres parents ou des professionnels.

Le LAEP pourra s'installer dans des locaux déjà existants et conçus pour accueillir de jeunes enfants (RAM et/ou crèche familiale). Dans un premier temps, il ouvrira une demi-journée par semaine, hors vacances scolaires, et ceci à compter du 1er novembre 2011.

Deux personnels accueillants seront présents sur chaque ouverture : une psychologue et une professionnelle de la petite enfance.

En l'état actuel d'avancement du projet, il est prévu de former 5 agents volontaires du service petite enfance, lesquels, sur un roulement de 5 semaines, seront détachés de leur service une demi-journée pour assurer l'accueil sur le LAEP avec la psychologue.

Il est également prévu une supervision des pratiques par un psychologue ou psychiatre extérieur.

Plusieurs partenaires institutionnels s'engagent dans le financement de cette action aux côtés de la Ville :

- la CAF, à travers une prestation de service : 20,88 euros / heure d'ouverture plafonnée à 30 % des dépenses de fonctionnement ;
- La CAF, à travers le CEJ : 55 % de la dépense nette de la Ville ;
- Le Conseil Général : 5,48 euros / heure d'ouverture ;
- la MSA : 1,34 euro / heure d'ouverture.

Le coût prévisionnel de l'action (162 heures environ pour une année complète) s'élève à **7 047 euros** (salaire psychologue + supervision), pour une dépense nette restant à la charge de la Ville de **1 722 euros**.

Je vous propose donc :

1. de décider la création d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) au 1er novembre 2011, selon les modalités ci-dessus ;

2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu avec la CAF de la Gironde pour les années 2008 à 2011, pour prendre en compte cette action nouvelle au titre de l'année 2011,
3. d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières pour ce projet auprès des différents partenaires institutionnels : Conseil Général, CAF et MSA, et tout autre financeur potentiel futur.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré le 12 Juillet 2011

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned above the name Patrick BOBET.

Patrick BOBET